

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 9 MARS 2026
AL/NC

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 055-215501222-20260313-2026_30-DE



Objet : Projet de vidéoprotection - Demande de subventions

N° : DCM_2026/030

PUBLIÉE LE : 17/03/2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 9 mars à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 2 mars 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART, Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Annette DABIT, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

A DONNÉ PROCURATION :

Claude LAURENT donne pouvoir à Benoît REYRE

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames Laetitia SACCHIERO, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Liliane BOUROTTE, Jessica LEROY et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 20 - Pouvoirs : 1 - Absents : 7 – Votants : 21

Madame Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

La commune s'est équipée en 2019 d'un système de vidéoprotection et de 13 caméras. Afin de prévenir des risques d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux ouverts au public, la commune souhaite renforcer le système actuel avec la pose de 23 caméras supplémentaires. Ce système a pour vocation la visualisation et l'enregistrement des images saisies sur ces sites et l'extension du système devra être pérenne et fondée sur les nouvelles technologies pouvant se connecter sur le système actuel.

Les cinq sites envisagés sont les suivants : Château Stanislas, Secteur de la Gare, Secteur du Centre des Roises, le carrefour de la Sous-Préfecture, le site du Prieuré de Breuil.

Le projet est estimé à 277 592,50 € HT.

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 3 contre et 1 abstention, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de vidéoprotection évalué à 277 592,50 € HT.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet ci-dessous :

DEPENSES	
Nature des dépenses	MONTANT HT
Assistance à maîtrise d'ouvrage	15 042,50 €
Acquisition et installation de matériel de vidéoprotection	262 550,00 €
TOTAL DEPENSES	277 592,50 €

RESSOURCES			
Nature des ressources		%	MONTANT HT
<u>Aides publiques</u>	Montant éligible (HT)		
Etat - DETR	277 592,50 €	50,00%	138 796,00 €
Etat - FIPD-5	277 592,50 €	30,00%	83 277,00 €
<u>Autofinancement</u>		20,00%	55 519,50 €
TOTAL RESSOURCES		100%	277 592,50 €

- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions pour lesquelles ce projet est éligible auprès des différents partenaires.
- **AUTORISE** le Maire à signer les dossiers de demandes de subventions ainsi que tous les documents y afférents.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune de Commercy.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire

Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.